

L L E I

Loi 6/2025, du 3 avril, de modification de la Loi générale d'aménagement du territoire et d'urbanisme, du 29 décembre 2000

Texte en vigueur au 20/10/2026

Généré le 20/10/2026 à les 00:08

Données jusqu'au BOPA du 14/10/2026

Page en ligne : bopa.mca.ad/fr/llei/6-2025

Traduction réalisée par intelligence artificielle, à titre informatif. Seul le texte catalan publié au Butlletí Oficial del Principat d'Andorra fait foi. Les parties non traduites sont reproduites en catalan. Ce document ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal.



Version à jour

Sommaire

Disposition finale première. Texte consolidé..... 3

Disposition finale deuxième. Entrée en vigueur 3

Disposition finale première. Texte consolidé

Le Gouvernement est chargé, dans les termes prévus à l'article 116 du Règlement du Conseil général, de présenter au Conseil général, dans un délai maximal d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la présente Loi, le projet de consolidation de la Loi générale d'aménagement du territoire et d'urbanisme, du 29 décembre 2000, lequel doit intégrer la législation en vigueur sur les matières régies.

Redacció vigent des del 22/04/2025 · text original · [Llei 6/2025, del 3 d'abril, de modificació de la Llei general d'ordenació del territori i urbanisme, del 29 de](#) (BOPA 2025-04-22)

Disposition finale deuxième. Entrée en vigueur

La présente Loi entre en vigueur le jour même de sa publication au Bulletin officiel de la Principauté d'Andorre.

Redacció vigent des del 22/04/2025 · text original · [Llei 6/2025, del 3 d'abril, de modificació de la Llei general d'ordenació del territori i urbanisme, del 29 de](#) (BOPA 2025-04-22)